

APRÈS ART. 5

N° 3077

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3077

présenté par

M. Morel-À-L'Huissier, M. Castellani, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac,
M. Naegelen, M. Saint-Huile et Mme Youssouffa

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.